

C A P A S 1999

*SEMINAIRE REGIONALE DE PREPARATION POUR LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE
AUX NEGOCIATIONS DE L'AGCS*

**PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AUX NEGOCIATIONS MULTILATERALES SUR
LE COMMERCE DES SERVICES : LES DONNEES DU JEU POUR LE BENIN**

Préparé par AGBADOME S. Antoine
Chef d'Equipe CAPAS pour le Bénin

SOMMAIRE

Introduction

1. Principaux facteurs économiques et sociaux
 - 1.1 - l'état des lieux
 - 1.2 - quelques éléments de comparaison
2. Evolution du rôle de l'Etat en matière économique ou l'esquisse d'une nouvelle politique
 - 2.1 - d'une économie centralisée à une économie de marché
 - 2.2 - l'élaboration d'un programme communautaire de développement
 - 2.3 - profil des acteurs régionaux
3. Evaluation de la participation des pays africains au précédent cycle
 - 3.1 - les limites de la participation
 - Une participation peu glorieuse
 - La mise en œuvre des obligations
 - 3.2 - la philosophie des offres d'engagements spécifiques et des concessions tarifaires du Bénin
 - Accès au marché
 - Les services
4. La coordination des positions
 - 4.1 - les contraintes
 - Les contraintes à l'intégration
 - La dégradation des équilibres budgétaires
 - Les perspectives dans le domaine des investissements
 - 4.2 - les questions soulevées par la coordination des positions
 - Quel type de participation à envisager ?
 - Comment renforcer les capacités ?
 - Comment intégrer les politiques internes ?
5. Les perspectives de la participation de l'Afrique aux prochaines négociations sur l'AGCS
 - 5.1 - les organisations régionales comme base de collaboration entre les Etats
 - 5.2 - le programme d'ajustement structurel comme base d'élaboration des engagements à l'AGCS
6. Conclusion

INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation des pays africains pour les prochaines négociations multilatérales sur le commerce des services sous l'égide de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), plusieurs organisations sous-régionales africaines ainsi que les organisations internationales telles l'IUT, la CNUCED, l'UNDESA, la Banque Mondiale et l'OMT, collaborent dans l'organisation de trois séminaires sous-régionaux en Afrique.

La présente étude a pour but de participer à la réflexion instituée par les organismes cités plus haut dans la perspective d'apporter aux gouvernements africains une meilleure compréhension du processus de négociations en vue de résultats plus concrets de leur participation aux prochaines négociations.

En effet, l'OMC se prépare à ouvrir à la fin de 1999 un nouveau cycle de négociations multilatérales sur des questions aussi diverses que le commerce des services, la propriété intellectuelle, l'environnement, l'agriculture, les textiles et vêtements, le commerce électronique, les télécommunications, les investissements etc.

Le programme de ces négociations peut être présenté ainsi qu'il suit :

- 1999 : propriété intellectuelle, agriculture,
- 2000 : services, exemption de l'obligation NPF dans le secteur des services, organe d'examen des politiques commerciales, mesures concernant les investissements liés au commerce, consolidations tarifaires, propriété intellectuelle ;
- 2001 : textiles et vêtements ;
- 2004 : textiles et vêtements ;
- Les échéances concernant la protection d'indications géographiques particulières pour les vins et spiritueux ainsi que les subventions aux services ne sont pas pour le moment fixées.

Le présent travail a été conduit au regard des conclusions de l'Etude nationale sur les services au Bénin, à travers laquelle il a été procédé à un recensement systématique du droit positif béninois en matière de commerce des services (réglementation nationale, réglementation communautaire), présenté les principaux agrégats de l'économie nationale avant de faire une évaluation des principaux services à travers une identification de leur niveau économique, des principaux acteurs, des atouts et des différentes contraintes qui entravent leur évolution.

Cette étude ayant porté principalement sur les services de logistique commerciale et, au regard de l'évolution récente de l'économie béninoise, il est apparu la nécessité d'une forte implication du tertiaire en général et de certains services en particulier dans la définition de toute politique économique rationnelle pour le pays.

En effet, nul politique ne peut ignorer le rôle fondamental que joue le commerce, les services financiers, les transports ou encore les communications du développement économique.

Ainsi, si les pays africains peuvent tirer profit, aujourd'hui plus que par le passé de l'ouverture du système commercial international, c'est le secteur des services qui présente à notre avis les meilleurs atouts ; le commerce des marchandises (produits de base agricoles et miniers, et les quelques productions industrielles) ayant déjà donné la preuve de leur marginalisation. C'est la

raison pour laquelle l'occasion de ces séminaires sous-régionaux doit être exploitée à bon escient par les gouvernements africains.

Sur le plan multilatéral, le commerce des services est régi par *L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)*. Cet accord qui représente l'un des instruments juridiques négociés dans le cycle d'Uruguay, a une portée universelle, en ce sens qu'il s'applique à tous les services entrant dans le commerce international. Les principes de traitement national et de la clause NPF (nation la plus favorisée) également de mise dans cet accord sont :

- l'obligation d'assurer la transparence entre les membres (publication des textes, lois et réglementations pertinentes),
- la reconnaissance (les accords bilatéraux concernant la reconnaissance de qualifications doivent être ouverts à tout membre qui souhaiterait en négocier l'accession),
- les paiements et transferts concernant des transactions courantes ne doivent faire l'objet d'aucune restriction, sauf en cas de difficultés de la balance des paiements,
- la libéralisation progressive à travers des séries de négociations successives.

Les annexes à l'AGCS concernent le mouvement des personnes physiques, les mesures prudentielles que peuvent prendre les gouvernements sur les services financiers, ou encore les télécommunications dans leur double rôle de branche d'activité distincte et de moyens de transport fondamental pour d'autres activités économiques ; de même que les services aériens exclus du champ d'application de l'AGCS¹.

Selon la Classification Centrale par Produits adoptée par l'Office statistique de l'ONU², on distingue douze principales catégories d'activités de services qui sont :

- la construction ;
- le commerce, hôtels et restaurants,
- le transport,
- la communication,
- les services financiers (à l'exclusion des assurances)
- les assurances,
- les services fournis aux entreprises,
- les avoirs incorporels financiers et non financiers,
- l'enseignement,
- les services liés à la santé (non compris les soins personnels),
- les loisirs et culture (non compris radio/cinéma/TV),
- les services personnels (non compris ailleurs).

La définition de la stratégie de la participation des pays africains aux prochaines négociations sur le commerce des services devait prendre en compte, autant que possible, l'ensemble de ces activités. Mais il est un fait constant que les études et les données devant servir de base à la

¹ En vertu de l'annexe sur les transports aériens, l'AGCS ne s'applique pas aux droits de trafic et aux droits connexes.

² Une liste détaillée des activités de services est présentée en annexe au présent document. Elle est une adaptation de la Classification Centrale par Produits (1989), préparée par l'Office Statistique de l'ONU. Bien évidemment cette liste ne prend pas en compte des services nouveaux de télécommunication comme l'internet, les services de l'environnement, etc. (cf. doc GATT, le Commerce International, Vol 1, Genève 1989).

définition des positions judicieuses pour les gouvernements africains dans les négociations internationales ne sont pas toujours disponibles.

Pour ce qui est de la présente communication nous allons essayer, à partir des informations disponibles, de dégager les questions essentielles que pose la préparation à ces négociations en vue de faire une esquisse de la manière dont on pourrait envisager la participation du Bénin et à certains égards des autres pays africains au prochain cycle de négociations multilatérales sur les services.

I - PRINCIPAUX FACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DU BENIN

1.1 - L'état des lieux

Pendant la seconde moitié de la décennie 80, l'économie béninoise a connu une crise aiguë qui a entraîné des déséquilibres intérieurs et extérieurs importants, la dégradation des infrastructures économiques et sociales, le ralentissement de la croissance et de la production.

Ainsi, le taux de croissance du PIB qui était en moyenne de 5% sur la période 1977-1980 est tombé à 3% entre 1981 et 1985 et à 1,9% pour la période 1988-1990 contre un taux d'accroissement naturel de la population de 3,2%.

La mise en œuvre depuis juillet 1989 des réformes économiques et sociales, essentiellement à travers le programme d'ajustement structurel et, par la suite des réformes politiques à partir de février 1990 a permis d'enregistrer des résultats positifs qui se sont traduits par une reprise de la croissance qui s'est portée à un taux moyen de 4,63% sur la période 1991-1997, grâce à l'agriculture (5,49%), au secteur secondaire (4,37%) et au secteur des services (4,10%).

En 1997, le PIB à prix courant a été estimé à 1249,7 milliards de FCFA soit 2,181 milliards de dollars US. Ce chiffre est en hausse de 10,6% par rapport à 1996 (1129,5). Les plus fortes contributions à la croissance économique proviennent des secteurs primaires (12,8% par rapport à 1996) et tertiaire (9% par rapport au niveau de 1996).

Le secteur tertiaire est la principale composante de la structure du PIB, avec 47,7% de la valeur ajoutée en 1997, soit 595,8 milliards de FCFA (1,03 millions de \$US).

La branche «commerce» a représenté en 1997, 17,8% de la valeur totale du secteur tertiaire, en recul de 1,6 points par rapport à son niveau de 1996. Celle des «transports» est restée stable (7%) comme en 1996, tandis que la branche «Autres services» a vu sa part décroître et se situer à 16,2% en 1997.

Ainsi, le secteur tertiaire reste dominant dans la constitution du PIB (56,4 et 46,7% en 1982 et 1991) et les services contribuent pour environ 28% (loin devant le secteur secondaire) chaque année à la formation du PIB. Ce secteur connaît une croissance accélérée qui est passée de 4,7% en 1997 à 5,2% en 1998.

Le commerce extérieur du Bénin reste caractérisé par un déficit de sa balance commerciale. En 1998, ce déficit est resté stable par rapport à 1997 (7% du PIB) à cause d'une meilleure maîtrise des importations qui vont croître de 8,4% moins vite que les exportations qui elles connaîtront un accroissement de 11,6%, faisant passer le taux de couverture de 72% à 74%.

De plus, il sera enregistré une stabilité du déficit de la balance des services, qui, se conjuguant avec une baisse du niveau des transferts nets de 6,4%, creusera le déficit de la balance courante qui passera de 27,5 milliards en 1997, à 34 milliards de FCFA en 1998, situant ainsi le ratio du déficit courant avant dons par rapport au PIB à 7%. Il découle de ce qui précède que le Bénin reste importateur net de services.

Dans le domaine de l'emploi, bien que les statistiques disponibles soient approximatives, le secteur tertiaire et en l'occurrence les services restent le plus important pourvoyeurs d'emplois en dehors du secteur agricole.

Qu'il s'agisse d'emplois salariés ou non, d'emplois dans le secteur informel ou structuré, les activités de services se situent au second rang après le secteur agricole. Il en est de même pour l'emploi des femmes.

Il s'avère donc nécessaire qu'une politique plus globale insère certains de ces services en l'occurrence le commerce, les services financiers, le transport et le tourisme dans des actions concertées de l'Etat et des opérateurs privés en vue d'objectifs précis à atteindre.

La politique de développement tourisme adoptée par le gouvernement en 1998 et le programme intégré pour les transports mis en route depuis l'année grâce à l'appui de la Mondiale, sont autant d'activités nécessaires au développement harmonieux de ces services.

Pour le cas du Bénin les services informels (c'est-à-dire non structurés) ne sont pas, contrairement à certaines idées préconçues, antiéconomiques. Bien au contraire ils sont extrêmement dynamiques et participent largement à la création de la richesse et à la redistribution des revenus.

Toutefois ils ont besoin d'être «modernisés», c'est-à-dire d'être rendus capables d'intégrer dans leur mode de gestion les instruments d'analyse et de prévision indispensable à une bonne conduite des activités économiques. Il apparaît nécessaire que ces secteurs se libèrent de la routine et aient une vision plus prospective de leurs activités.

Pour ce faire, ils ont besoin d'être connus (cas de certains petits métiers : *coiffure, restauration*), des services de réparation, de petites maintenances, de petit commerce, des banques ambulantes : *(tontines)*, les prestataires de services administratifs : *(traitement de textes, conception de logiciels, etc.)*, de bénéficier d'un programme d'encadrement et de perfectionnement en vue de leur intégration graduelle dans le secteur structuré.

Le commerce, les transports, le transit et le tourisme paraissent une chaîne d'activités dont l'effet multiplicateur peut rejaillir sur l'ensemble de l'économie s'ils sont dynamisés grâce à une politique adéquate qui suppose la levée de certains goulots d'étranglement tels que les tracasseries administratives et policières, les barrages innombrables et les faux frais que ceux-ci engendrent.

Au niveau de la sous-région, c'est bien le principe de la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes qui figure en bonne place des les traités instituant la CEDEAO ou l'UEMOA qui est mis à rude épreuve.

1.2 - Quelques éléments de comparaison

Tirant leçon de certaines conclusions d'une étude de la Chambre de commerce et d'Industrie du Sénégal³, il est possible de retenir quelques éléments comparatifs de la compétitivité du Bénin au niveau des principaux facteurs de production. Ainsi, en terme de coût de production, la position

³ Environnement des entreprises industrielles de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), chambre de commerce et d'Industrie du Sénégal, 1996

du Bénin paraît globalement assez favorable par rapport aux autres pays de l'UEMOA. Ainsi, sauf pour les tarifs téléphoniques :

- le coût de l'électricité basse et moyenne tension est parmi les plus bas de la zone (après le Togo),
- la grille tarifaire de l'eau est la plus faible,
- le prix des hydrocarbures (gasoil, essence, super) est le plus bas des pays de l'UEMOA,
- les tarifs des transports terrestres et ferroviaires sont les plus bas ; par contre le tarif aérien est le moins favorable,
- en ce qui concerne le coût de la main d'œuvre, il y a à distinguer les catégories ouvriers et employés pour lesquelles le Bénin est extrêmement compétitif et la catégorie des agents de maîtrise et de cadres pour lesquels les salaires sont les plus élevés de la zone, après le Sénégal

Ces éléments paraissent néanmoins insuffisants pour une bonne étude comparative.

II - EVOLUTION DU ROLE DE L'ETAT OU ESQUISSE D'UNE POLITIQUE

2.1 - D'une économie centralisée à une économie de marché

De 1975 à 1989, l'économie béninoise a été essentiellement étatique. L'Etat était l'acteur principal et exerçait l'activité économique à travers de multiples monopoles, dans une économie déclarée socialiste.

Le choix par ce pays du système d'économie de marché a été l'une des décisions de la conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990.

Le principe de libre échange auquel le Bénin est attaché aujourd'hui se justifie malgré tout par son rôle de plaque tournante commerciale dans la sous-région. Ce principe est contenu dans les dispositions de la Constitution de 1990. C'est la raison pour laquelle le principe de libre échange transparait dans la formulation de sa politique commerciale et économique.

Malgré son appartenance à une zone économique régionale, le Bénin commerce avec le monde entier sur la base du principe de la «Nation la plus favorisée».

Afin de gérer au mieux les changements de politique commerciale chez ses principaux partenaires régionaux, le Bénin a senti la nécessité de coller sa politique aux principes du système commercial multilatéral ; c'est pourquoi il accorde une importance toute particulière au commerce régional et multilatéral qu'il considère comme facteur d'intégration et de développement.

C'est à cet effet qu'il donne une orientation formelle à sa participation aux principes du commerce international en adhérant aux principales Organisations régionales et internationales à caractère commercial.

La politique du Gouvernement dans le domaine des accords commerciaux multilatéraux, régionaux vise à créer un environnement propice à l'intégration du Bénin dans l'économie internationale pour assurer des débouchés à ses produits et favoriser le développement de ses industries.

Ces conditions cadrent avec les objectifs des organisations d'intégration de la sous-région ouest africaine comme l'UEMOA dont cinq principaux objectifs transparaissent du traité :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des Etats,
- la convergence des performances et des politiques économiques des Etats par l'institution d'une surveillance multilatérale,
- la création d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes et des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement, ainsi que sur le tarif extérieur commun et une politique commerciale commune,
- la coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes dans les principaux domaines de l'activité économique,
- l'harmonisation des législations des Etats membres dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun.

A travers ces objectifs se lit une certaine volonté politique d'organiser ensemble non seulement un marché de près de 70 millions de consommateurs, mais également de soutenir ensemble des efforts d'organisations et de restructuration des économies de chacun des pays membres.

2.2 - L'élaboration d'un programme communautaire de développement

Le présent développement peut être fait en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, à certains égards, aussi bien pour le CEDEAO que pour l'UEMOA.

En effet, l'Afrique de l'Ouest a connu une histoire très fournie en matière de tentatives d'intégration régionale au point où aujourd'hui, plusieurs organisations du genre cohabitent.

En fonction de l'évolution de ces organisations, on voit apparaître de plus en plus une volonté ferme des pays membres de confier à cette organisation l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un certain nombre de projets régionaux dits intégrateurs. La commission de l'UEMOA joue ainsi de plus en plus un rôle de surveillance et d'exécution des projets régionaux.

Ainsi, par exemple à l'issue de la réunion des ordonnateurs nationaux du FED de juillet 1998, la mise en œuvre du programme indicatif régional (PIR) du 8^{ème} FED a été confié à la Commission de l'UEMOA.

Mieux, par la surveillance multilatérale, c'est un cadre institutionnel et des critères normatifs de références à la convergence qui est élaboré et auquel tous les pays doivent souscrire avec des engagements de les respecter ou les atteindre au cours de la période considérée, tout en n'occultant pas les difficultés ou les contraintes de soutenabilité de l'économie par rapport à ces normes.

Selon les autorités de l'UEMOA, les politiques sectorielles découlent de la nécessité de la promotion d'un développement harmonisé et équilibré de tous les Etats membres. Ces politiques concernent l'agriculture et les ressources animales, les mines, l'industrie, l'artisanat, l'énergie, les infrastructures, les transports, les télécommunications et les ressources humaines.

Les services de transport et les télécommunications constituent à n'en point douter des passerelles rapides pour l'intégration ; mais, les autres services doivent également être pris en compte dans les projets d'harmonisation et de développement communautaire.

Parmi les projets de l'UEMOA figurent en bonne place :

- la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) qui fonctionne simultanément dans l'ensemble des pays de l'Union, grâce à des antennes locales reliées au siège par des installations informatiques,
- l'intégration des marchés d'assurances et de prévoyance sociale dans le but d'assainir et de redynamiser les sociétés d'assurances et les institutions de prévoyance⁴,
- l'harmonisation des réglementations économiques en vue de l'instauration d'un environnement juridique et fiscal propice à une activité concurrentielle intégrée

Notons que cette dernière activité participe à la mise en œuvre des dispositions du Traité créant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont sont signataires tous les membres de l'UEMOA. De ceci découle les réalisations suivantes de l'Union :

- l'adoption des mesures requises pour rendre effectif le droit d'établissement pour les ressortissants de l'Union, sur l'ensemble du territoire de la communauté,
- la prise des dispositions pour assurer la libre circulation des capitaux et l'harmonisation des fiscalités relatives à l'épargne, aux valeurs mobilières, en appui à la création de la BRVM,
- la mise ne chantier d'un code communautaire des investissements,
- la finalisation d'un programme d'harmonisation des fiscalités intérieures.

De tout ce qui précède peut se dégager la notion de l'abandon par les Etats membres, et au profit de l'organe exécutif de l'organisation d'intégration régionale de certaines de leurs prérogatives dans le cadre d'une organisation commune de leur économie. Une telle dynamique peut favoriser la définition de positions communes dans les instances internationales.

2.3 - Profil des acteurs régionaux

La mise en place d'une politique d'ouverture de marché est également fonction de la nature des acteurs dans les secteurs considérés.

D'un pays à l'autre de l'UEMOA, les acteurs des secteurs de services sont les mêmes.

Les principaux services tels que la poste et les télécommunications, le transport ferroviaire et maritime, et dans certains cas, les services financiers, étaient des monopoles d'Etat.

A la faveur des programmes d'ajustement et les politiques de privatisation et de restructuration, l'Etat a perdu sa main mise sur la plupart de ces secteurs. Dans tous les pays de la sous-région, l'Etat a perdu du terrain entant que commerçant. Les banques, les transports, les assurances et dans la plupart des pays les télécommunications sont aux mains du privé.

⁴ Ces actions d'harmonisation sont contenues dans les traités instituant la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et la conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES)

A travers le recoupement de ces restructurations, il serait loisible de retenir les secteurs de services sur lesquelles des offres communes d'ouvertures de marché peuvent se faire.

3 - EVALUATION DE LA PARTICIPATION DES PAYS AFRICAINS AU PRECEDENT CYCLE DE NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Cette question sera examinée sous le double aspect de la participation globale de l'Afrique au dernier cycle de négociations multilatérales et du raisonnement sur lequel ont été élaborés les engagements du Bénin à l'issue de l'Uruguay Round.

3.1 - Les limites de la participation de l'Afrique au Cycle d'Uruguay

Les limites de cette participation sont à rechercher sur le plan d'abord de la participation effective aux réunions et divers travaux du processus de négociation durant les huit années du cycle d'Uruguay, ensuite sur le plan de la capacité de négociation et enfin du point de vue de la capacité de respect des engagements contractés.

3.1.1 - Une participation très peu glorieuse

De l'avis de nombre d'observateurs, la participation de l'Afrique au dernier cycle de négociations multilatérales a été peu glorieuse

Beaucoup de travaux ont montré que l'une des causes principales de la participation très peu performante de l'Afrique au cycle d'Uruguay est la faiblesse de sa capacité à négocier. Cette faiblesse de capacité est accentuée par la quasi-inexistence de représentations à Genève.

En effet, en dehors des rares représentations du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la République Démocratique du Congo (RDC), de l'Afrique du Sud, les négociateurs de la plupart des pays africains au sud du Sahara n'ont pris part aux cycles d'Uruguay qu'à la faveur de quelques grandes réunions ministérielles telles que la réunion à mi-parcours de Canada, de rares réunions à Genève et la réunion d'adoption de l'acte final d'Uruguay de Marrakech. La réunion des ministres africains du commerce de 1994 pour dégager une position commune quant à la mise en œuvre du traitement différencié aux pays en développement aurait pu intervenir plus tôt pour se consacrer à d'autres questions évoquées par le cycle d'Uruguay.

Le développement actuel du système commercial mondial est tel qu'il faut demander et savoir demander pour obtenir quelque chose en rapport avec ses besoins réels ; d'où la capacité de pouvoir définir et déterminer ces besoins.

Ainsi, la participation surtout des pays de l'Afrique Subsaharienne a été d'un niveau bas à presque toutes les phases des négociations. Aux limites découlant de l'absence de compétences techniques, se sont ajoutées celles des ressources financières.

3.1.2 - La mise en œuvre des obligations

En dehors de la procédure de ratification, l'Acte Final de Marrakech qui a sanctionné les huit années de négociation du cycle d'Uruguay a requis un certain nombre d'obligations de la part des pays membres. Parmi ces obligations, il y a celles qui ont trait au dépôt de notifications et à

l'examen de la politique commerciale et la présentation des offres de concessions tarifaires pour les marchandises et des engagements dans le domaine des services.

Les insuffisances de la participation aux négociations justifient par ailleurs les limites dans la connaissance des engagements.

Selon un rapport de l'OMC publié en janvier de cette année, beaucoup de pays africains⁵ ont pu satisfaire à leurs obligations en ce qui concerne les notifications.

Par contre leur nombre est encore plus réduit lorsqu'on s'intéresse à la procédure relative à l'examen de la politique commerciale. Les pays africains au nombre qui ont procédé à cet examen sont : la Guinée, le Togo, le Burkina Faso, le Mali, le Nigeria, le Bénin, la Zambie, le Maroc, Maurice, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Cameroun.

A travers ce bilan, on peut reconnaître que certains pays ont fait des efforts dans le but de se conformer aux obligations qu'ils ont librement souscrites à Marrakech. Mais, ces efforts restent limités en ce sens que les actions stratégiques sont principalement celles qui concernent l'établissement d'un programme national en fonction des questions nouvelles soulevées par le prochain cycle desquelles doivent s'établir les demandes et les offres d'ouverture de marché.

Et c'est à ce niveau que l'on manque cruellement d'études ou de rapports présentant une concrétisation de la vision politique des gouvernants et décideurs africains pour favoriser l'intégration rationnelle de leur économie dans le système commercial mondial.

⁵ Cf. doc. OMC G/L/223/Rev.2 du 27.01.99

3.2 - Philosophie des offres d'engagements spécifiques sur les services et de concessions tarifaires du Bénin

3.2.1 - Dans le domaine de l'accès au marché

Les concessions faites par le Bénin n'étaient pas des abaissements des droits du tarif douanier, mais plutôt des consolidations au taux plafond. Deux catégories de produits avaient été retenues pour la préparation des offres du Bénin auxquels deux types de taux consolidés avaient été proposés :

➤ Produits minéraux

Pour cette catégorie de produits, il a été proposé un taux plafond consolidé de 50 % pour des droits en vigueur oscillant entre 0 et 9 %.

➤ Huile alimentaire, amidon de maïs et de froment

Les droits en vigueur pour cette seconde catégorie étaient également de 0 à 9 %. Les offres proposées ont consisté en une consolidation au taux plafond de 100 %.

A travers ces consolidations, le Bénin s'est ainsi engagé à ne pas dépasser ces plafonds de 50 et 100 % ; mais qu'en revanche, il a toute latitude pour appliquer et moduler les taux des droits de douane en vigueur en deçà de ces taux plafonds.

3.2.2 - Dans le domaine des services

Les engagements contractés par le Bénin ont concerné les secteurs de services qui ont fait l'objet d'un désengagement total de l'Etat. Il s'agit notamment du tourisme, de la restauration, des activités bancaires, du transport des marchandises et de voyageurs.

Il convient de souligner que d'une manière générale, les engagements souscrits sont des engagements minimaux, modestes qui ont été pris en conformité avec le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Ce sont des engagements très peu contraignants qui n'hypothèquent en rien la marge de manœuvre future de l'Etat béninois dans le cadre des règles de l'OMC. Ce sont aussi des engagements qui tiennent également compte des impératifs de développement ; le Bénin, entant que PMA n'étant pas tenu à des concessions qui sont incompatibles avec sa politique de développement.

On peut alors conclure que ces engagements minimaux ont surtout permis au Bénin de remplir les conditions fixées pour devenir membres originaires de l'OMC, selon les dispositions de l'article 11, paragraphe 2 de l'accord instituant l'OMC.

L'analyse des offres du Bénin nous permet donc de conclure que ces offres ont eu pour base essentielle de formulation les mesures autonomes de libéralisation prises par le pays.

Il nous semble aujourd'hui facile aux pays africains de s'engager à travers le même exercice. La plupart de ces pays ont, soit dans le cadre de politique interne de redressement, soit, et c'est souvent le cas, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, pris un certain nombre de

mesures de libéralisation ou de désengagement partiel ou total de l'Etat de certains secteurs de services.

A travers ces mesures de libéralisation, des monopoles d'Etat ont été levés, des portefeuilles de sociétés jusqu'alors détenus par l'Etat sont passés totalement ou partiellement sous la direction des opérateurs privés. Ces mesures peuvent être traduites en offres d'engagements pour le cycle de négociation à venir.

Les leçons qu'on peut tirer de l'expérience du Bénin sont à notre avis, double :

- d'une part, par ces offres de concessions et d'engagements, le pays aura respecté ses obligations de membre,
- d'autre part les consolidations aux taux plafond d'un niveau tel que décrit plus haut constituent-elles de réels attraits pour les partenaires ? Dans le domaine des services des offres d'engagements élaborées uniquement en fonction d'une libéralisation de marché déjà en vigueur présentent-elles des intérêts probants aux investisseurs ?

Il a été constaté que la quasi-totalité des offres des pays africains a porté sur des tarifs consolidés sur des produits de base. Pour le prochain cycle, l'identification et l'analyse doivent aller au-delà et identifier les domaines où les produits transformés pourront bénéficier des tarifs réduits à l'exportation.

IV – LA COORDINATION DES POSITIONS

L'intégration économique s'intensifiant, chacun des pays membres de la communauté doit s'assurer que ses partenaires mènent des politiques appropriées. Le développement de la coopération régionale et de la coordination des politiques nationales permettrait aux pays membres de surmonter les désavantages de l'exiguïté des marchés intérieurs des pays membres.

4.1 - Les contraintes

4.1.1 - Les contraintes à l'intégration

L'intégration par exemple au sein de l'UEMOA se fait dans un contexte où les Etats membres doivent appliquer des réformes pour corriger des déséquilibres externes et internes importants en même temps que cette intégration s'inscrit dans une stratégie d'ouverture sur l'extérieur. Dans le cadre de cette intégration, nous nous trouvons aujourd'hui dans la phase d'adoption et de vulgarisation d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) dont l'application effective est prévue pour le 1^{er} janvier 2000.

Ce tarif conjugue l'élimination des droits de douane sur le commerce intra-communautaire et une plus grande ouverture de la communauté sur le reste du monde. Ceci va, en n'en pas douter, provoquer des changements significatifs tant au niveau des équilibres budgétaires qu'au niveau des de la compétitivité des économies de chacun des pays, voire de la sous-région.

Par ailleurs, les pays doivent gérer l'application d'un cadre global de réformes qui doit nécessiter des compétences spécifiques et le renforcement des administrations directement concernées par ces réformes.

Les études menées dans le cadre de la mise en place du TEC montrent que l'une des premières contraintes est l'inexistence d'une expertise nationale et des moyens techniques spécifiques facilitant la transposition correcte dans le droit national de l'ordre juridique et réglementaire communautaire et son application effective. De même, il apparaît que le taux moyen apparent des taxes sur les importations baisserait dans tous les pays de l'UEMOA à l'exception du Bénin et de la Côte d'Ivoire qui connaîtraient une augmentation.

4.1.2 – La dégradation des équilibres budgétaires

D'après les simulations, l'augmentation induite des importations suite à la baisse du taux moyen de taxation ne serait pas suffisante pour compenser la diminution du taux moyen, donc la diminution des recettes douanières. Cette incidence est d'autant plus importante que le poids des recettes douanières dans la structure fiscale des pays de l'UEMOA est lourd et s'élève à plus de 51 % des recettes fiscales. Dans l'hypothèse d'une augmentation substantielle des importations induite par la baisse du TEC, l'équilibre extérieur pourrait se détériorer. Ainsi, les contraintes d'équilibre budgétaire et d'équilibre extérieur devraient peser lourd dans la construction de la communauté.

L'une des options qui s'offrent alors est le développement des moyens de production intérieure en vue de l'augmentation de la capacité de satisfaction des besoins interne est d'exportation.

Le secteur des services doit également participer à cette orientation individuelle et communautaire de développement de nouvelles capacités à travers entre autres, l'ouverture de marchés.

4.1.3 - Les perspectives dans le domaine des investissements

En ce qui concerne les investissements, une question fondamentale reste posée pour l'Afrique. Cette question peut se résumer ainsi : dans quelles mesures les politiques de libéralisation et les réformes économiques ou les politiques d'intégration sont perçues comme des changements durables crédibles par les investisseurs ?

Ce problème, à notre avis, est celui du degré de crédibilité des engagements énoncés ou pris par les gouvernements africains aussi bien dans le cadre des politiques de restructuration isolées ou dans le cadre multilatéral.

Les pays africains dans leur grande majorité, à l'instar d'autres pays en développement ont entrepris depuis près d'une décennie, de libéraliser leurs politiques économiques afin de créer un cadre réglementaire accueillant pour l'investissement étranger. Cette libéralisation a eu pour repères principaux le démantèlement des monopoles, l'assouplissement des régimes applicables à l'entrée et à l'installation des entreprises étrangères, l'amointrissement du rôle de l'Etat dans le fonctionnement des marchés, en un mot, la mise en œuvre plus ou moins heureuse des mécanismes de l'économie de marché.

Ces mesures que les économistes citent comme «fondamentales» ne paraissent pas suffisantes dans le cas de l'Afrique à stimuler un afflux massif de l'investissement direct étranger (IDE) qui doit être autant de moyens de transfert de savoir-faire, de qualifications que de ressources financières. Mais, force est de constater par exemple qu'en 1997, le flux d'investissements privés vers les pays en développement ont atteint 256 milliards de dollars US, mais que 80 % de ces

investissements se sont concentrés dans une dizaine de pays dont aucun ne se trouve dans la zone ACP⁶.

Un autre aspect de la question est celui des réformes liées au secteur privé en tant que moteur de la croissance et du développement dont l'efficacité dépend par ailleurs d'un certain nombre de facteurs liés à la crédibilité et à la durabilité. Les plus importants de ces facteurs à notre avis sont :

- un environnement politique favorable,
- la création d'un environnement porteur qui passe par une réforme des politiques et une restructuration des institutions qui étaient sources de coûts élevés et d'une faible productivité,
- la confiance dans le fait que les réformes entreprises par les gouvernements pour libéraliser leurs économies sont sincères et permanentes,
- une meilleure définition des droits de la propriété et une meilleure protection de la propriété privée,
- des infrastructures de base permettant au secteur productif de disposer de services essentiels en matière de transport, de communications et d'équipements,
- la capacité du secteur privé à mieux gérer les entreprises, à former la main d'œuvre, à développer et à commercialiser des produits et à réaliser des gains de productivité.

Ainsi, comme on le voit, le rôle de l'Etat revient à créer les conditions de stabilité politique, institutionnelle, juridique et économique indispensable à l'essor de l'entreprise privée dans un environnement socialement et écologiquement acceptable et profitable à toute la nation.

Cet effort de réformes est annoncé dans des documents de politique économique ou dans des programmes d'ajustement. Mais il faut remarquer que très peu de pays africains ont bénéficié d'un afflux important d'investissements consécutifs à ces réformes. Il apparaît donc que la plupart des gouvernements africains ont une faible crédibilité liée essentiellement au poids d'un certain passé dont ils ont du mal à se débarrasser ou alors, les marchés africains ne paraissent pas assez porteurs.

Des programmes d'ajustement, se dégagent des déterminants comme les politiques de privatisation, l'amélioration du régime commercial en ce qui concerne les barrières tarifaires et non tarifaires, le régime fiscal, les régimes de la concurrence, les règles régissant l'entrée et l'activité des firmes étrangères.

Mais il reste d'autres déterminants plutôt économiques qui pèsent lourds dans la balance en cas d'arbitrage et qui concernent les services facilitant l'investissement, les coûts d'activité liés à l'inefficacité de l'administration ou à la corruption, la taille du marché intérieur ou des marchés régionaux, le niveau de qualification de la main-d'œuvre, l'état et le coût d'accès aux infrastructures tels que les ports, les routes, l'énergie et les télécommunications, l'existence d'un accord d'intégration régional pouvant favoriser des activités à l'échelle régionale.

Par ailleurs, le sentiment que les risques restent encore très élevés en Afrique au sud du Sahara reste encore vivace au niveau des investisseurs, et dans beaucoup de pays, l'instabilité

⁶ Intervention du Commissaire Pineirho de la Commission Européenne dans le cadre du lancement des négociations post-Lomé.

économique et politique et l'insuffisance de la protection du droit de la propriété concourent à renforcer ce sentiment.

Aux engagements souscrits soit sur le plan multilatéral, soit dans le cadre des programmes avec la Banque mondiale ou le Fonds Monétaire International, doit se joindre la performance comme instrument de mesure de l'efficacité des mesures de redressement de l'économie. L'instabilité politique et la démocratisation des structures politiques la transparence, la prévisibilité et l'impartialité de l'appareil réglementaire et judiciaire représentent d'autres éléments essentiels.

De la combinaison de tous ces éléments dépend l'amélioration de la crédibilité.

V - LES PERSPECTIVES DE LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AUX PROCHAINES NEGOCIATIONS SUR L'AGCS

La participation de l'Afrique aux prochaines négociations multilatérales de l'OMC pose un certain questionnement auquel il est nécessaire d'apporter des réponses adéquates.

Tous les acteurs sont interpellés sur la question, qu'il s'agisse de l'Etat, des opérateurs économiques privés, des universitaires, des organismes de recherche.

5.1 - Quel type de participation envisagé ?

Les questions fondamentales auxquelles il conviendra de répondre dans le cadre des rencontres du genre sont :

De quelle manière la participation de l'Afrique doit-elle être envisagée afin qu'elle soit meilleure par rapport à l'expérience passée ? Cette participation peut-elle être envisagée dans le cadre des organisations régionales ou encore à l'intérieur de communautés d'intérêt à constituer selon les secteurs ?

Il apparaît du bilan de l'expérience passé ci-dessus la nécessité d'une amélioration notable de la participation africaine. Cette amélioration passe par une participation individuelle effective et efficace, mais également par une nécessaire coordination entre pays.

Cette coordination peut partir des organisations sous-régionales pour atteindre le niveau du continent. Une coordination avec le Groupe africain à Genève doit être envisagée, afin que ceux qui sont plus présents que d'autres aient de la matière à proposer ou à défendre au nom de l'ensemble.

Mais on ne peut perdre de vue l'inefficacité ou l'absence souvent décriée des organisations africaines lorsqu'il faut émettre des avis à bon escient et parvenir à cadrer des actions concertées de politique en Afrique.

En tout état de cause, il revient encore aux gouvernements de définir les axes de cette collaboration.

4.2.2 - Comment renforcer les capacités ?

Le seconde catégorie de questionnement concerne le renforcement des capacités. La question en la matière peut se poser en ces termes :

Comment évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités ? Cette évaluation doit-elle se faire en terme de pays ou de groupe de pays, de capacités humaines ou institutionnelles ? De quelle manière envisager la collaboration entre les pays et les organisations régionales ? Comment parvenir à résoudre ce besoin à court ou à moyen terme et de ce point de vue de quelle assistance aura-t-on besoin de l'extérieur et dans quel cadre annoncer ce besoin en assistance ?

Un examen complet par chaque pays et dès maintenant de ses conditions de participation au prochain round de négociation reste l'élément de départ. Par ailleurs, l'Afrique est en droit d'attendre une forte implication des organisations régionales dans la réflexion et les études relatives à ces négociations. Les propositions de ces organisations seront faites sur des bases que constituent déjà des consensus ou des politiques communes définis à travers les traités ou autres documents adoptés par les pays membres.

4.2.3 - Comment intégrer les politiques internes ?

La question ici est :

Comment appréhender les politiques internes de chaque pays afin de déterminer des intérêts communs base d'une collaboration souhaitée ? ou encore dans quelles mesures les règles de l'OMC facilitent-elles ou entravent-elles les politiques internes des Etats ?

La mise en place de l'OMC a coïncidé avec la décision prise par un certain de pays, en l'occurrence les pays en développement de réorienter leur politique commerciale et économique en abandonnant des mesures restrictives et privilégiées commerciales.

Mais des mesures de protection existent encore et il doit y avoir possibilité pour un arbitrage à faire en ce qui concerne ces mesures internes de protection et l'effort d'ouverture nécessité par le commerce multilatéral.

Ici également doivent être mis à contribution les expériences de redressement interne et d'intégration des pays.

V - LES PERSPECTIVES DE LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AUX PROCHAINES NEGOCIATIONS SUR L'AGCS

5.1 - Les organisations régionales d'intégration comme base de collaboration entre les Etats

L'UEMOA et la SADEC nous fournissent des exemples en matière de collaboration pour la mise en place et la surveillance économique multilatérale des politiques macro-économiques à travers le cadre institutionnel et les critères normatifs de références à la convergence.

Des propositions d'ouverture de marchés peuvent donc être élaborées à partir de ces critères de convergence. Examinons par exemple le cas du secteur financier.

5.1.1 - Reformes possibles au niveau du Bénin et de l'UEMOA

Le Bénin est désormais partie intégrante de l'UEMOA. A ce titre, il est engagé dans une série de réformes impulsées par les décisions prises sur le plan communautaire et l'un des objectifs est une meilleure insertion des pays économies des Etats membres dans le processus de mondialisation auquel aucun pays n'échappe désormais.

C'est dire que ces Etats, tous membres de l'OMC, ont librement accepté de s'ouvrir au monde extérieur. Ainsi les réformes mises en œuvre au niveau de l'UEMOA et qui visent le développement économique des Etats, ont inévitablement des répercussions sur les secteurs productifs et par conséquent sur le secteur financier dont le concours sera davantage sollicité.

Les reformes envisagées touchent notamment les secteurs à gros besoin de financement tels que les télécommunications, l'énergie, les transports, des secteurs que l'épargne intérieure seule ne suffit à financer.

➤ La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA dont l'animation est actuellement exclusivement réservée aux résidents, peut faire l'objet d'une ouverture mesurée sur l'extérieur.

En effet, une telle ouverture pourrait avoir un avantage certain pour les Etats : celui de drainer les capitaux dont ils ont besoin vers les activités économiques et financières rentables avec des incidences positives sur la formation de la main d'œuvre, le transfert de la technologie et de savoir-faire.

Mais elle pourrait également présenter un inconvénient ; celui d'occasionner la fuite de capitaux par l'expropriation des bénéfices des entreprises ouvertes aux capitaux étrangers ou des entreprises ayant fait l'objet de délocalisation dans le but de profiter des avantages comparatifs dans l'un ou l'autre des pays de la sous-région.

Cet inconvénient n'est pas un risque majeur de pénalisation de l'économie interne, bien au contraire. La preuve est que la plupart des bourses de valeurs sont aujourd'hui ouvertes aux titres étrangers dont l'inscription est aussi un baromètre de la santé de l'économie. Bien plus l'Afrique a aujourd'hui besoin de profiter des multiples délocalisations qui sont l'une des composantes essentielles des investissements en Europe Centrale et en Asie.

Par ailleurs, lorsqu'on examine les titres qui sont aujourd'hui à la BRVM, on constate qu'ils proviennent des entreprises dont les capitaux sont essentiellement étrangers.

Par conséquent, il apparaît que cette ouverture permettrait de couvrir le gaps qui pourrait résulter des besoins de financement et l'insuffisance de l'épargne intérieure de la zone à terme.

➤ Le marché des changes

Le marché des changes peut également faire l'objet d'une meilleure réglementation afin de la rendre plus formelle, à l'instar de certains pays comme le Ghana. Cette ouverture rendrait l'activité accessible à des acteurs autres que les banques.

L'Etat y trouverait nécessairement son compte, une partie importante de l'activité lui échappant totalement aujourd'hui.

En effet, en dehors de la collecte de l'épargne privée, le change se trouve également être l'une des activités du secteur financier où le secteur informel joue un grand rôle au Bénin, mais également dans tous les pays de la zone qui partagent une frontière avec un pays de monnaie différente. Encore que les activités de ces «agents de change» de l'informel couvrent parfaitement les devises fortes que sont le dollar, le franc français, le franc suisse ou le deutch mark.

Conformément à la législation en vigueur, les intermédiaires agréés en matière de change sont les banques. Mais la réalité sur le marché est tout autre. Ce secteur bénéficierait donc à être libéralisé.

5.1.2 - L'accès au marché extérieur

Le Bénin, en s'ouvrant davantage sur l'extérieur trouvera son compte si des facilités lui sont accordées notamment en matière bancaire.

➤ Un meilleur soutien en matière de garantie des titres émis par les banques béninoises

Les titres émis par les banques primaires béninoises pour mobiliser des ressources longues n'acquièrent pas l'adhésion massive des partenaires puisque ceux-ci ne sont pas rassurés d'être remboursés à l'échéance. Seuls les titres garantis par les institutions financières internationales inspirent pleinement confiance ; mais cette forme de garantie fait assez défaut de nos jours.

➤ Une ouverture aux lignes de crédit

Cette ouverture bénéfique à nos économies ne peut se faire que de façon mesurée ; l'expérience de la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994 ayant laissé à la charge des banquiers une lourde ardoise difficile à éponger. En effet, la contre-valeur en monnaie nationale des annuités de ces lignes de crédit s'est doublée au lendemain de la dévaluation créant ainsi des difficultés de trésorerie aux banques contractantes. Donc une ouverture aux lignes de crédit doit être assortie de conditions notamment celles relatives à l'élimination des risques de dévaluation.

➤ Ouverture aux correspondants directs des banques dans les pays étrangers

Les banques béninoises sont souvent obligées de passer par des intermédiaires en Europe pour être présentes sur certains marchés comme ceux de l'Asie. Ce qui entraîne des frais supplémentaires qui renchérissent d'autant les coûts de gestion. L'élimination de telles barrières reste souhaitée.

➤ Ouverture aux crédits de couverture des opérations commerciales

Nonobstant l'existence de plusieurs mécanismes de contrôle des banques et l'évolution récente des activités bancaires au Bénin depuis la libéralisation du secteur, les banques occidentales continuent d'imposer à leurs correspondants au Bénin une couverture à 100% du montant des importations de leurs clients.

Cette exigence crée des problèmes de trésorerie et n'est pas de nature à favoriser un accroissement rapide des échanges extérieurs

5.2 – Les programmes d'ajustement comme base d'élaboration des engagements à l'AGCS

Les modes de fourniture que retient le cadre de libéralisation de l'AGCS sont au nombre de quatre. Il s'agit de :

- *la livraison transfrontières.* Il s'agit de services fournis en provenance du territoire d'un membre et à destination du territoire d'un autre membre (per exemple les services de consultants),
- *la consommation à l'étranger.* Ce sont les services fournis sur le territoire d'un membre à l'intention des consommateurs d'un autre membre (tourisme),
- *la présence commerciale.* Il s'agit de services fournis grâce à un type quelconque d'établissement commercial ou professionnel d'un pays sur le territoire d'un autre (une banque avec des succursales dans d'autres pays),
- *la présence temporaire de personnes physique.* Il s'agit de services fournis par les ressortissants d'un pays sur le territoire d'un autre pays (par exemple les travailleurs saisonniers).

En considération de ces différents modes, les offres d'ouverture de marchés peuvent se faire dans les domaines suivants :

➤ les assurances

Les limitations peuvent être levées en ce qui concerne les livraisons transfrontières, la consommation à l'étranger et la présence commerciale en ce qui concerne l'accès au marché et le traitement national.

➤ les télécommunications

Le processus de restructuration de ce secteur est engagé dans la plupart des pays. Par ailleurs le développement technologique en matière de communication impose aux pays africains une course contre la montre. Dans certains comme la Côte d'Ivoire, des opérateurs privés évoluent déjà dans le secteur des cellulaires, alors que la privatisation est déjà faite au Sénégal. Le Bénin devra suivre le pas, une fois que la formule de restructuration sera arrêtée par l'Etat et les forces sociales.

Afin d'éviter de passer d'un monopole d'Etat à un monopole privé, il est souhaitable que des ouvertures soient faites également dans ce secteur. Les offres d'engagement pourront concerner particulièrement la présence commerciale en ce qui concerne l'accès au marché.

➤ Les transports

Les offres dans ce domaine peuvent être améliorées.

➤ Les services financiers

Les offres méritent d'être améliorées en ce qui concerne les opérations de banque dans le domaine de l'accès au marché. Les opérations de change et de bourse peuvent faire l'objet de nouvelles offres.

CONCLUSION

Pour assurer une meilleure participation de l'Afrique au processus de négociations de l'OMC, il faudrait renforcer le rôle de la recherche dans le secteur commercial, économique et social de nos pays. L'élaboration des propositions, commentaires et accords et l'énoncé des positions de négociations doivent être basés sur une recherche rigoureuse tenant compte des objectifs de négociation et de la structure de l'économie du pays concerné.

Autant que possible, les objectifs de négociation doivent correspondre aux besoins spécifiques de chaque pays et être identifiés à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques.

A l'échelle de la sous-région où le champ d'investigation est un espace intégré ou visant un tel objectif, la base de la position est celle des objectifs communs ou plus exactement communautaires. C'est-à-dire, des objectifs sous-tendus par la volonté politique qui a présidé à la création de l'organisation et qui de ce fait participe à l'enracinement de l'intégration. Si de tels objectifs peuvent être facilement définis, l'approche régionale est facile à mettre en œuvre si tant est que des études approuvées au niveau de l'organisation cadrent avec ces objectifs.

C A T E G O R I E S D ' A C T I V I T E S D E S E R V I C E S

1. Construction

Aménagement des chantiers

Constructions nouvelles

. Bâtiments

. Travaux publics (ponts, routes, etc.)

Travaux d'installation et de montage

Travaux d'achèvement

Entretien et réparation des installations fixes

2. Commerce ; hôtels et restaurants

Commerce de gros

Commerce de détail

Commission des agents versée en rapport avec la distribution

Entretien et réparation de matériel

Services hôteliers et services analogues d'hébergement

Services de restauration et vente de boissons

3. Transport

Fret

. Aérien

. Maritime

. Ferroviaire

. Oléoducs et gazoducs

. Navigation intérieure et
cabotage

. Transport routier de
marchandises

. Lancement de satellites, etc.,
et transport spatial

Transport de passagers

. Air

. Mer

. Rail

. Route

. Navigation intérieure et
cabotage

Affrètement (location/location-vente d'appareils avec équipage)

. Mer

. Air et espace

. Route

Services auxiliaires des transports

- . Agents en douane
- . Manutention
- . Entreposage et magasinage
- . Autres services auxiliaires

4. Communication

Poste

Messagerie

Télécommunications

- . Téléphone
- . Télégraphe
- . Transmission de données
- . Télématique (par exemple, télétex, télécopie et vidéotex, internet)
- . Radiodiffusion et télévision
- . Autres services de télécommunication

Distribution de films et services connexes

Autres services de communication

- . Agences d'information et de presse
- . Bibliothèques et archives

5. Services financiers

(à l'exclusion des assurances)

Transactions interbancaires générales et autres opérations de dépôts

Services liés à l'administration des marchés financiers

Crédit-bail

Autres services liés à l'octroi de crédits

(prêts personnels, hypothèques, cartes de crédit et autres services de crédit) *Services liés au marché des titres* (courtage, émission et enregistrement de titres, gestion de portefeuilles)

Autres services d'intermédiation financière (y compris les placements et la gestion de biens)

Services auxiliaires d'intermédiation financière (courtage de prêts, conseils financiers, change, etc.)

6 Assurance

Assurance-frêt

Autres assurances

- . Vie
- . Pensions et rentes
- . Invalidités et soins médicaux
- . Biens
- . Responsabilité civile
- . Autres

Services auxiliaires de l'assurance (courtage, services de consultants et actuaires)

Réassurance

7 Services fournis aux entreprises

Location/Location –vente de matériel sans opérateur

- .Pour le transport : voiture de tourisme camions, aéronefs, navire
 - . Autres que pour le transport : ordinateurs construction/démolition
- Affaires immobilières (non compris la location de terre)*
- Travaux d'installation et de montage (autre que la construction)*

Services auxiliaires de la fabrication (fabrication à forfait ou sous contrat)

Services professionnels)

- .Agriculture, foresterie et pêche
- .Mines : exploration et exploitation des champs pétrolifères
- .Conseils juridiques
- . Comptabilité et conseils fiscaux
- .Gestion et administration
- .Architecture
- .Publicité
- .Etude de marché et sondage d'opinion
- .Services de géomètres-experts et prospection
- .Bureaux d'ingénieurs-conseils
- . Bureaux d'études pour l'industrie
- .Dessin industriel
- . Gestion de projets
- . Urbanisme
- . Décoration intérieure
- . Laboratoires, essais et certification
- . Services informatiques (y compris les services de consultants en matériel, installation, traitement de données, etc.)
- . Conception (y compris la mise en application) de logiciel
- . Agence de voyage et voyagistes
- . Recherche économique et comportementale
- . Recrutement et fourniture de personnel
- . Relations publiques
- . Photographie
- . Services professionnels divers

Services fournis aux entreprises non compris ailleurs

8 Avoirs incorporels financiers et non financiers

9 Enseignement

10 Services liés à la santé (non compris les soins personnels)

Santé humaine

- . Services hospitaliers
- .Services médicaux et dentaires
- . Autres services sanitaires

Services vétérinaires

11 Loisirs et culture (non compris radio/cinéma/TV)

12 Services personnels (non compris ailleurs)

- . Nettoyage et entretien des bâtiments d'habitation
- . Services d'infirmières et autres services de soins personnels (y compris les services de garderie)
- . Autres.

o